Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20261117-2026_11_082-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :

Mélanie BRETON – Paul BROHAN – Kathalyn BRULAIS – Jean-Pierre Dubois – Aline GAUCHER – Colette Gorré – Dominique Guimené – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET – Stéphane Roussel

Absents excusés : Benoit COLINEAUX

Absents non excusés :

Pouvoirs : Monsieur Benoit COLINEAUX donne pouvoir à Monsieur Stéphane JEHANNO

Secrétaire de séance :
Dominique Guimené

2026_11_08_ Décision modificative n°2 – Budget annexe « Commerces »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe « Commerces » ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de procéder aux opérations comptables nécessaires à la gestion du budget annexe « Commerces » ;

Considérant qu'il convient de procéder à des virements de crédits entre comptes, sans modification de l'équilibre global des sections concernées ;

Des ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires sur l'exercice 2026 concernant le budget annexe « Commerces ».

En effet, afin de permettre le règlement de la taxe foncière afférente aux locaux commerciaux gérés dans le cadre de ce budget annexe, il convient d'abonder les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement au chapitre 63 (Impôts, taxes et versements assimilés).

Pour garantir le strict équilibre de la section de fonctionnement, cette dépense nouvelle de 912,00 € est financée à due concurrence par l'inscription d'une recette complémentaire au chapitre 75 (Autres produits de gestion courante).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe « Commerces » selon le détail suivant :

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20261117-2026_11_082-DE

Section de fonctionnement	Chapitre	Compte	Libellé	Mouvement
Dépenses	63	635	Autres impôts, taxes et versements assimilés *(Taxes foncières)*	+ 912,00 €
Recettes	75	75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	+912,00 €
			Total des mouvements	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ADOPTE la décision modificative n° 2 du budget annexe « Commerces » pour l'exercice 2026, arrêtée en équilibre en section de fonctionnement comme suit :
  Dépenses de fonctionnement : + 912,00 € (Chapitre 63 – Article 635)
  Recettes de fonctionnement :+912,00 € (Chapitre 75 – Article 75821)
- AUTORISE Monsieur le Maire *ou son représentant* à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 15 / Contre : … / Abstentions : …

Le Maire	Le secrétaire de séance
Thierry AUTRAN	Dominique Guimené
Signature	Signature

Date d'affichage en mairie:

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité :

Annule et remplace la première version, suite erreure matérielle.